

Fiche 3 - Tarifs d'adhésion 2014 – 2015

Adhésion structure

Population	Tarifs
↓ 500 habitants et/ou - de 50 adhérents	170 €
De 500 à 1 000 habitants	185 €
De 1 000 à 2 000 habitants	226 €
↑ 2 000 habitants	278 €

- Adhésion nouvelle structure : 100 €(quelque soit la taille de la commune)
- Adhésion structure à la FSGT dans le cadre de la convention passée avec la FDFR 77 (elle comprend le coût de trois licences sportives, obligatoires pour les dirigeants) : 242.80 €

Adhésions individuelles

- Carte « Foyers Ruraux 77 »: 7.33 €
(Obligatoire pour chaque adhérent, contient une Responsabilité Civile)
- Assurances Individuelles Accident (obligatoire pour les activités sportives) : 0.40 €
- Cartes temporaires (cartes valables pour 48 heures) : 3 €

A rajouter pour les adhérents des Foyers Ruraux des sections pour lesquelles vous déposez des demandes de subvention, conformément à la convention passée avec la FSGT : 2,40 €

Carte famille 1^{ère} adhésion

La FDFR 77 vous propose une nouvelle formule d'adhésion pour les familles. Elle concerne essentiellement des personnes d'une même famille n'ayant jamais pris de cartes Foyers Ruraux. Elle est valable à partir de 2 membres d'une même famille adhérente au Foyer Rural.

Familles	Tarif normal	Tarif réduit	Économie réalisée
2 membres	14,66	11,76	2,90
3 membres	21,99	16,89	5,10
4 membres	29,32	21,52	7,80
5 membres	37,15	26,15	11,00
6 membres	44,52	30,78	13,74

ATTENTION : à ces tarifs il faut ajouter le prix de l'Individuelle Accident (0.40 €), et des licences sportives FSGT si besoin.

Adhésion familles : comment faire ?

- Vous achetez vos droits d'adhésion au tarif normal, comme les autres saisons
- Vous tenez à jour la fiche jointe en indiquant que vous nous renvoyez au plus tard le 15 décembre 2014
- La FDFR 77 vous reverse le montant correspondant à l'ensemble de vos adhésions